

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.334 Vœu relatif à la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée".

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la proposition de directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » relative notamment à l'instauration du droit à un congé de paternité d'une durée minimale de 10 jours et d'un congé parental partagé entre les parents d'une durée de 4 mois et rémunéré à hauteur des indemnités maladie pour l'ensemble des États membres

Considérant que ce projet de directive propose une harmonisation par le haut des politiques sociales européennes en matière de congé parental, harmonisation jusque-là inédite.

Considérant qu'aujourd'hui en France 7 pères sur 10 prennent leur congé paternité, et que cette proportion est en progression régulière depuis la création de ce dispositif.

Considérant que, en France, ce sont les femmes qui, en priorité, prennent ces congés, pour l'instant trop peu rémunérés (3.5% d'hommes prennent un congé parental en France).

Considérant que ce choix pèse souvent sur leur carrière et freine les évolutions sociales, notamment le partage des tâches femmes-hommes et l'exercice de la coparentalité dans les foyers.

Considérant que ce congé parental n'est aujourd'hui pas rémunéré mais compensé par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) de la Caisse d'allocations familiales, et dont le montant ne permet pas un partage équilibré du recours à ce dispositif entre les parents, comme le souligne la Cour des Comptes dans son rapport de 2017.

Considérant l'étude YouGov pour Le HuffPost de février 2018 précisant que 61% des parents souhaitent l'allongement du congé paternité et 51% des parents veulent un congé obligatoire pour l'un et l'autre parent.

Considérant l'opposition de la France à cette proposition actuelle de directive qui constitue une harmonisation par le haut des politiques sociales européennes en matière de congé parental, harmonisation jusque-là inédite.

Considérant Paris, capitale européenne, investie dans le développement de l'identité européenne.

Considérant la signature de la charte d'engagement sur la citoyenneté européenne lors de la 13ème édition de la fête de l'Europe, les 9, 10, 11 et 12 mai derniers.

Sur proposition de Nathalie Maquoi, Pascal Cherki, Virginie Daspet, Carine Petit, Nicolas Hervé, Yves Contassot, Sandrine Mées et Marie Atallah, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- La ville de Paris affirme son soutien à la directive européenne « équilibre entre vie professionnelle et vie privée ».